### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DU 13 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 13 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Coly-Saint-Amand, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Vincent GEOFFROID, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil municipal : 05 novembre 2019

## PRÉSENTS:

M. DELPIT, V. GEOFFROID, A. LAJOINIE, B. MARTIAL, JP PACAUD, J. TEYSSIER, JC WINTERSDORFF, JM DEMONEIN, V. BARJOT, JL BREUIL, Y. LAJUGIE, AP MAGNE, N. RENAUDIE, S. ROUSSARIE

EXCUSÉ(E)S: Mme N. RENAUD, V. GAUTHIER, S. BERTHELOT-ROULLAND, E. GUILHERME, J. HAMELIN, C. VILATTE.

#### **PROCURATIONS:**

- M. J. HAMELIN donne procuration à M. JL BREUIL
- Mme V. GAUTHIER donne procuration à M. JM DEMONEIN
- Mme S. BERTHELOT-ROULLAND donne procuration à M. V. GEOFFROID

Nombre de présents : 14 Nombre d'excusés : 06

Secrétaire de séance : M. B. MARTIAL

#### **ORDRE DU JOUR:**

- 1. Délibération pour approbation des statuts du SDE24
- 2. Signalétique piétonne Saint Amand
- 3. Convention Etablissement Public Foncier
- 4. Point personnel communal : indemnité 2019, RIFSEEP à partir de 2020 et arrêt maladie
- 5. Point sur les travaux : devis radiateurs et carrelage
- 6. Bilan saveurs de l'automne
- 7. Services civiques
- 8. Divers

#### Approbation du procès-verbal précédent :

Aucune remarque n'étant formulée après sa lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 23/10/2019 est approuvé à l'unanimité.

#### 1. Modification des statuts du SDE24:

Le Maire informe que le Conseil Municipal doit se prononcer à propos de la modification des statuts du SDE24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts du SDE24.

## 2. Signalétique piétonne :

Le Conseil Municipal se prononce pour une signalétique métallique.

Coût: 3749€HT – Entreprise SIGNEA

# 3. <u>Point personnel communal : indemnité 2019, RIFSEEP à partir de 2020 et arrêt</u> maladie

Un agent reprend le lundi 18 novembre.

Un agent est en prolongation de maladie ordinaire à la suite de l'avis du comité médical du Centre de Gestion de la Dordogne.

Le comité technique du Centre de Gestion de la Dordogne a émis un avis favorable au projet de délibération concernant le RIFSEEP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité pour une reconduction de l'IAT des agents communaux jusqu'à la fin de l'année 2019, puis un passage au RIFSEEP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### 4. Travaux Maison Bleue:

Les peintures sont terminées. Reste à faire : nettoyage, carrelage d'une pièce et 7 radiateurs à changer. Le conseil municipal se prononce pour le choix de radiateurs à inertie à 224€ du fournisseur TEREVA.

La famille EDELMANN aménage samedi 16 novembre.

#### 5. Bilan Saveurs de l'Automne :

Le beau temps a permis le bon déroulement de la manifestation où la fréquentation a été positive. Bonne participation des camelots. Il a été récolté 600€ pour la vente du jus de pommes.

## 6. Services civiques:

Les contrats ont été remplis de façon satisfaisante.

#### 7. Service incendie:

La borne d'incendie du hameau de Chazelle ne fonctionne plus car plus d'eau d'irrigation l'hiver. Le château d'eau n°2 est vide.

Il convient d'établir une connection avec l'eau potable.

Devis du RDE 24 pour le coût des travaux : 1434,53€ TTC

#### 8. Conseil communautaire:

Le Conseil Municipal est invité à participer au conseil communautaire le jeudi 14 novembre à 18h au Eyzies.

#### 9. Téléphonie

La Société ORANGE a contacté la mairie pour la migration des lignes. Les différents postes doivent avoir une adresse internet.

Dans le même temps, un concurrent se manifeste pour du matériel équipant les différents bâtiments, ce qui nous fait faire un bénéfice de 700€, soit 17% moins cher qu'Orange. Le Conseil municipal se déclare favorable à CONNEXX, le concurrent d'Orange.

#### 10. MAM:

La MAM a ouvert. Une inscription est enregistrée.

## 11. Etablissement Gardette:

Proposition de convention pour 4 ans avec l'Etablissement public Foncier (EPF) pour 500.000€.

On pourrait envisager une activité de bar et vente de produits locaux, chambres d'hôtes... Plusieurs solutions sont envisageables, hors activités commerciales (logements). A étudier. Le conseil Municipal délibère favorablement pour la signature de la convention avec l'EPF et donné pouvoir au Maire pour signer tout acte subséquent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

OBSERVATIONS

Signatures du Conseil Municipal

Le Maire,

V. GEOFFROID

V. GEOFFROID